

# ACTION URGENTE

## MALDIVES. UN MILITANT UTILISANT LES RÉSEAUX SOCIAUX A ÉTÉ LIBÉRÉ DE PRISON

**Thayyib Shaheem, un militant maldivien intervenant sur les réseaux sociaux, a été libéré le 17 avril après avoir passé près d'un mois en détention à la prison de l'île de Dhoonidhoo. Il a été accusé d'avoir « semé la panique » sur les réseaux sociaux après avoir critiqué un projet de développement aux Maldives.**

Le 17 avril 2017, **Thayyib Shaheem** a été libéré de prison après que la Haute Cour a annulé l'ordre de détention prononcé contre lui par la Cour pénale. Bien qu'il n'ait jamais été officiellement inculpé d'une infraction, il est libéré à la condition qu'il cesse de critiquer le gouvernement sur les réseaux sociaux et qu'il reste dans le pays pendant une période de 60 jours.

Thayyib Shaheem est un militant maldivien connu utilisant les réseaux sociaux et un partisan du Parti démocratique des Maldives (MPD), parti d'opposition. Il a été arrêté le 16 mars. La police a affirmé qu'il a été arrêté parce qu'il avait semé la panique et répandu de fausses informations sur les réseaux sociaux par ses tweets sur l'épidémie récente de grippe porcine (H1N1) aux Maldives. Amnesty International, cependant, pense qu'il est détenu parce qu'il a critiqué publiquement un projet de développement à grande échelle impliquant l'Arabie saoudite.

Au début du mois de mars, les autorités ont réprimé de manière inquiétante les médias, les partis d'opposition et les militants qui s'opposaient au projet. Le tribunal pénal de Malé a menacé de « poursuivre en justice » les journalistes qui « perturbent la paix et la stabilité des Maldives », tandis que des policiers ont fait une descente au siège du MDP pour saisir des banderoles et d'autres matériels. Thayyib Shaheem a été arrêté le 16 mars, quelques heures seulement après avoir publié un tweet qui critiquait l'accord sur Faafu. Il a été placé en détention par un tribunal de Malé le lendemain et déplacé dans une prison de l'île de Dhoonidhoo.

Amnesty International continuera de suivre de près cette affaire et interviendra de nouveau si nécessaire.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

Ceci est la première mise à jour de l'AU 70/17. Pour plus d'informations : [www.amnesty.org/fr/documents/asa29/5989/2017/fr/](http://www.amnesty.org/fr/documents/asa29/5989/2017/fr/)

Nom : Thayyib Shaheem

Homme

Informations complémentaires sur l'AU 70/17, ASA 29/6835/2017, 31 mai 2017

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

